



Le 28 mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Hogan

PROCUREURS DE LA COURONNE

M. McKee

L'hon. M. Steeves

M. McKee

L'hon. M. Steeves

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Legacy

L'hon. M^{me} Green

M. Legacy

L'hon. R. Savoie

COÛT DE LA VIE

M. Coon

L'hon. M. Steeves

M. Coon

L'hon. M. Steeves

L'hon. M. Steeves

ÉNERGIE NB

M^{me} Holt

L'hon. M. Holland

[Traduction]

ÉDUCATION

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je sais que de nombreux parlementaires seront d'accord avec moi sur le fait que l'éducation de la prochaine génération du Nouveau-Brunswick est l'une des responsabilités les plus importantes de notre gouvernement provincial. En tant que mère de trois jeunes filles qui fréquentent l'école primaire et l'école intermédiaire, je suis entièrement de cet avis. Des parents et des membres du personnel enseignant d'un bout à l'autre de notre province sont aujourd'hui gravement préoccupés par l'état de notre système d'éducation au Nouveau-Brunswick. Vu la pénurie de personnel enseignant, le surpeuplement malsain, l'air malsain et le déclin des résultats en littératie et en numératie, il y a certes de quoi s'inquiéter.

Donc, j'ai été frappée par des observations qu'a faites le premier ministre dans sa plateforme électorale. À la page 5, il est écrit : « Pour que nos enfants puissent réaliser leur plein potentiel, les politiciens doivent sortir de la salle de classe. » Ensuite, il est écrit que nous devons : « Faire en sorte que les décisions liées à l'éducation soient prises par les enseignants dans les salles de classes, et non par des politiciens à Fredericton. » Manifestement, le premier ministre a aujourd'hui changé d'avis ; j'aimerais donc savoir ce qui a changé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Je dirais à la chef de l'opposition que, en fait, vous savez, rien n'a changé. Nous espérons que, tout au long du processus, le personnel enseignant prêtera plus que jamais son concours en ce qui a trait aux résultats, au programme d'études et à la mise en oeuvre d'une solution, Monsieur le président.

Je pense que les processus d'essais et d'erreurs que notre gouvernement et d'autres gouvernements ont suivis n'ont manifestement pas permis d'atteindre les objectifs que nous visons. Ainsi, Monsieur le président, les voix demeurées silencieuses doivent plus que jamais être entendues. Les parents et le personnel enseignant doivent plus que jamais fournir leur concours et participer à la mise en oeuvre d'une solution, car le Nouveau-Brunswick le mérite.

Il ne sera pas question d'un débat politique à la Chambre. Ce sera le personnel enseignant qui dira : Voici ce qui fonctionne dans cette salle de classe. Ce sera la NBTA qui dira : Voici ce qui fonctionne pour nos membres et notre personnel au sein du gouvernement. Voilà ce qui sera la source des solutions. Nous devons assurer un encadrement. Je suis d'accord avec la chef de l'opposition. Il faut parfois prendre certaines mesures, et le moment est venu d'en prendre. Le personnel enseignant doit assurer la gestion des salles de classe, et je suis tout à fait d'accord. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, il est à mon avis un peu fort que le député d'en face, qui a dit que le personnel enseignant enseignait aux enfants à mentir et qui continue à miner le système d'éducation et à mettre en cause les gens qui remplissent certaines des fonctions les plus importantes dans la province... Il porte atteinte à leur travail et fait fi de leurs demandes au sujet de ressources, de conseillers en orientation, de psychologues scolaires, de papier, de marqueurs pour tableau blanc et de manuels de cours. Une école dans sa propre région n'a pas suffisamment de manuels de cours pour que les élèves puissent en apporter à la maison pour faire leurs devoirs.

Il s'agit d'une personne qui élimine le rôle des parents au sein des conseils d'éducation de district au moyen d'une *Loi sur l'éducation* qui vise à éliminer les conseillers élus et qui poursuit les conseils d'éducation de district en justice pour éliminer le rôle des parents de l'éducation. J'aimerais vraiment savoir quand le gouvernement actuel mettra de l'ordre dans ses priorités à l'égard de l'éducation.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis très fier de notre personnel enseignant au Nouveau-Brunswick. Je suis très fier du travail qu'il accomplit au quotidien. Nous avons un personnel enseignant qui travaille avec acharnement au quotidien, et certains de ses membres travaillent dans des circonstances fort difficiles. Le personnel enseignant fait un travail exceptionnel.

Je trouve un peu fort que la chef de l'opposition parle de politiser une situation, puisque c'est le Parti libéral qui a décidé, parce qu'il s'agissait d'une promesse électorale, de rétablir à la 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français, lequel était passé à la 3^e année. On ne voulait pas attendre de voir les résultats de l'établissement du point d'entrée en 3^e année. Ensuite, lorsque nous avons vu les résultats, nous avons constaté qu'ils semblaient assez bons.

Bon, la chef de l'opposition parle encore une fois de marqueurs pour tableau blanc. J'attends depuis maintenant une semaine et demie ou deux semaines — je ne sais pas depuis combien de temps — de connaître les deux écoles dont a parlé la chef de l'opposition et qui ont besoin de papier et de marqueurs pour tableau blanc. J'aimerais qu'elle me donne leur nom. Si elle ne veut pas le faire ici, elle peut peut-être le faire dans la rotonde. Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le ministre de l'Éducation pourrait demander aux parlementaires de son propre caucus quelles écoles manquent de matériel scolaire comme des manuels de cours. Il pourrait peut-être obtenir des réponses auprès de ceux-ci.

Je pense qu'il est intéressant que le ministre parle de l'immersion en français, puisque c'est le gouvernement actuel qui a essayé de l'éliminer. Un député d'en face a décidé de ne pas se



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

présenter aux prochaines élections parce que l'engagement du gouvernement de protéger l'immersion en français ne lui inspire pas confiance. Le ministre ou le premier ministre nous diraient-ils aujourd'hui qu'ils s'engagent à ne pas toucher à l'immersion en français dans leur prochaine plateforme?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, on réécrit l'histoire et crée un récit plutôt intéressant. Je n'ai jamais essayé d'éliminer l'immersion en français. Nous envisageons un nouveau modèle qui répondrait aux besoins de tous nos élèves pour que ceux-ci puissent tous devenir bilingues et parler français dans cette province officiellement bilingue.

Manifestement, le plan que nous avons présenté n'aurait pas fonctionné. Toutefois, il ne s'agissait pas d'un échec. Certaines personnes de l'autre côté pensent que lorsque les gens se fâchent contre quelqu'un et disent qu'un plan est voué à l'échec et qu'il ne fonctionnera pas... Toutefois, il nous a permis d'établir des partenariats avec des parents, des membres du personnel enseignant et des groupes de défense des droits. Nous avons formulé des recommandations à court terme et à long terme pour améliorer notre système scolaire anglophone, ce qui comprend l'enseignement du français.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis entièrement d'accord avec le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance lorsqu'il dit que les efforts que le gouvernement a déployés pour éliminer l'immersion française étaient complètement ratés.

[Traduction]

Toutefois, il faut noter que le ministre n'a pas répondu à la question. Les parents du Nouveau-Brunswick veulent être rassurés sur le fait que le gouvernement actuel ne touchera pas à l'immersion en français. Le premier ministre et le ministre peuvent-ils prendre cet engagement devant nous aujourd'hui?

[Original]

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Une fois de plus, Monsieur le président, c'est une autre... Je ne sais pas comment dire cela de façon correcte. Je n'ai jamais parlé d'éliminer le programme d'immersion en français. Je n'ai jamais proposé cela. Ce que j'ai dit, c'est que le programme actuel ne fonctionne pas et ne permet pas aux élèves de réussir et d'atteindre les résultats qui sont visés pour l'immersion en français.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous avons fait des consultations, qui nous ont permis d'être bien informés, et nous sommes arrivés à un point où un comité a été mis sur pied pour examiner l'apprentissage et l'enseignement de la langue française, tant du point de vue de l'immersion que de celui du programme d'anglais principal. Nous avons aussi essayé d'améliorer les salles de classe du programme d'anglais principal et de...

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je pense que la question est assez directe. Les parents du Nouveau-Brunswick se demanderont ce que cache le ministre s'il ne peut se prononcer clairement sur l'avenir de l'immersion en français au Nouveau-Brunswick sous son gouvernement.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je ne cache rien. Je ne cache pas le nom des deux écoles qui manquent de matériel. Hier, j'ai rencontré des directeurs généraux, et aucun d'entre eux ne m'a parlé d'une pénurie ni d'un manque de papier ou de marqueurs pour tableau blanc. Ce n'est pas moi qui cache de l'information.

Je n'ai jamais dit que nous éliminerions l'immersion en français. Nous travaillerons à améliorer le programme, car nous voulons que tous nos enfants soient bilingues au Nouveau-Brunswick. Notre province est bilingue.

Nous continuerons à investir dans le Nouveau-Brunswick et dans l'éducation. Nous croyons que les parents ont un rôle important à jouer auprès de leurs enfants et que les enfants méritent de se sentir en sécurité à l'école. L'ancien gouvernement, lorsque la chef de l'opposition travaillait au Cabinet du premier ministre, a fait des compressions à hauteur de 3,3 millions de dollars relativement à la formation et au soutien en matière de gestion des salles de classe visant à favoriser l'inclusion et, en ce qui concerne l'apprentissage, la diversité...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Manifestement, nous ne recevrons pas du ministre une réponse directe à la question ; je vais donc passer à un élément clé pour notre système d'éducation.

Le gouvernement actuel avait pris un engagement selon lequel, en 2022 au plus tard, serait atteint à 85 % l'objectif de littératie pour les élèves de la 2^e année et serait à cette fin réhabilité le personnel enseignant à gérer les salles de classe. Cet objectif n'a pas été atteint. Il est si important d'améliorer la littératie chez les élèves du Nouveau-Brunswick. Il y a un nouveau programme d'études, un programme solide, mais le travail ne peut s'arrêter là. Le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ministre dirait-il aux parents du Nouveau-Brunswick pourquoi, six ans plus tard, il n'a pas donné suite à sa promesse? Que fait-il aujourd'hui pour améliorer les résultats relativement à la littératie?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Ma foi, Monsieur le président. Je souhaite la bienvenue au Nouveau-Brunswick à la chef de l'opposition, puisque, manifestement, elle n'a prêté aucune attention à ce que nous faisons. Nous avons vécu la pandémie de COVID-19, qui a eu des conséquences négatives sur l'éducation dans la province. Nous déployons donc de grands efforts.

Je crois que, à la fin de la 2^e année, les enfants devraient avoir atteint le niveau prévu en lecture, et c'est l'objectif visé par nos efforts acharnés. Nous avons la science de la lecture. Nous procédons actuellement à un examen des pratiques visant la littératie mises en oeuvre dans les salles de classe du Nouveau-Brunswick pour veiller à ce que le personnel enseignant n'ait pas oublié les pratiques exemplaires en matière de littératie équilibrée, comme celles qui concernent la lecture guidée et la rédaction guidée, entre autres. Nous avons également rétabli dans les écoles de notre province — dans les écoles primaires — les postes de tuteurs en littératie et en numératie pour que des tuteurs travaillent avec de petits groupes d'élèves ou avec des élèves en particulier et que ceux-ci atteignent le niveau prévu en lecture, ce qui est très important.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Si le ministre de l'Éducation communiquait avec le personnel enseignant sur le terrain, dans les salles de classe du Nouveau-Brunswick, il comprendrait le fardeau administratif que pose pour celui-ci la mise en oeuvre du nouveau programme de littératie et, plus précisément, le processus d'évaluation EGLA. Il est intense. Il est détaillé. Il exige que le personnel enseignant voie les élèves individuellement, mais il est difficile pour le personnel de rencontrer chaque élève de la classe. C'est l'une des raisons pour lesquelles il continue à demander des ressources additionnelles, que soient pourvus les postes d'enseignant vacants et que d'autres adultes, du soutien additionnel, soient présents dans les salles de classe pour aider tous les élèves à atteindre les objectifs que nous visons en littératie.

J'aimerais entendre la réponse du ministre. Quand envisage-t-il d'écouter le personnel enseignant, de lui fournir les ressources qu'il veut et de voir les élèves du Nouveau-Brunswick atteindre en 2^e année les objectifs en matière de littératie?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, il s'agit d'une très bonne question. J'attends de savoir quelles sont les deux écoles dont parle la députée pour ce qui est du manque de ressources. J'attends de savoir ce qu'elle voulait dire au sujet des droits des parents lorsqu'elle a participé à un balado en Ontario.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous travaillons très fort dans le domaine de l'éducation au Nouveau-Brunswick. Notre personnel enseignant travaille extrêmement fort pour que les élèves atteignent le niveau prévu en lecture et que l'apprentissage se fasse de façon soutenue. Voyons ce que l'ancien gouvernement a fait. Qu'a-t-il fait?

On a supprimé, à l'échelle des districts, 21 postes d'enseignant de soutien qui répondaient à des besoins divers en matière d'apprentissage. L'ancien gouvernement a éliminé le bibliobus. On a réduit de 1,5 million de dollars les fonds consacrés au matériel scolaire.

Monsieur le président, nous travaillons fort pour fournir toutes les ressources dont le personnel enseignant a besoin pour assurer une éducation de qualité. Nous continuerons à le faire.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, si le ministre travaillait vraiment fort pour donner les ressources au personnel enseignant du Nouveau-Brunswick, peut-être qu'il n'y aurait pas autant de postes vacants dans les écoles et peut-être qu'il ne manquerait pas de papier et de manuels de cours pour nos élèves. J'aimerais savoir quand tous les postes seront pourvus dans nos écoles.

[Traduction]

Quand pourrions-nous les postes vacants de psychologues scolaires et d'enseignants dans les écoles du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Ah, Monsieur le président. L'ancien ministre de l'Éducation du gouvernement Gallant parlait d'une pénurie de psychopédagogues dans le système scolaire. La situation ne s'est pas améliorée depuis. Nous continuons de faire ce que nous pouvons pour améliorer la situation. Nous continuerons à en chercher.

Toutefois, le Collège des psychologues a adopté un changement, et les personnes qui veulent travailler à titre de psychopédagogue doivent maintenant avoir un doctorat en psychologie. Eh bien, lors d'une rencontre avec le Collège des psychologues, ses représentants m'ont dit que deux étudiants étaient inscrits au programme de doctorat : l'un à l'Université du Nouveau-Brunswick, et l'autre à l'Université McGill. Vous savez, Monsieur le président, s'ils veulent venir travailler dans nos écoles au Nouveau-Brunswick, nous les engagerions aujourd'hui avec plaisir, car ils sont ce dont nous avons besoin. Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je dois dire que le ministre de l'Éducation ne donne pas confiance

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

aux parents du Nouveau-Brunswick lorsqu'il dit : Nous faisons notre possible ; il y a peut-être deux personnes que nous pourrions engager.

Eh bien, nous n'avons pas suffisamment de psychologues scolaires, et la pénurie dure depuis les six ans. Les paroles et les actions du ministre... Eh bien, il n'y a aucune action. Ses paroles ne me convainquent certainement pas que le gouvernement actuel fait tout ce qu'il peut pour pallier cette grave pénurie. Les investissements dans nos élèves et leur réussite sont les plus importants que nous pourrions faire, mais le gouvernement actuel refuse de reconnaître ce qui se passe dans les salles de classe.

J'aimerais savoir si le ministre peut nous dire quand tous les postes de psychologue scolaire devraient être pourvus.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Eh bien, Monsieur le président, j'aimerais souligner que le fils du ministre des Finances est inscrit à un programme de doctorat en psychologie de l'enfant. Je tiens à l'en remercier et j'en remercie aussi son père.

Nous sommes conscients qu'il y a un déficit et une pénurie à cet égard au sein de notre système d'éducation. Nous sommes allés de l'avant et avons formé du personnel enseignant-ressource pour essayer de répondre à une partie des besoins. Ils réalisent dans une grande mesure des évaluations psychoéducatives. Nous engagerions même des psychométriciens si nous pouvions en trouver. Il est bien que la chef de l'opposition veuille dire : Quand le ferez-vous? Toutefois, il est assez difficile d'en trouver lorsqu'il n'y en a pas.

Nous déployons de vastes efforts de recrutement. Nous recrutons des enseignants à l'international. Nous continuerons à le faire. Nous recrutons des psychologues pour enfants. Nous recrutons des chauffeurs d'autobus. Nous recrutons des assistants en éducation. Nous recrutons dans tous les domaines. Nous recrutons dans tous les secteurs. La situation n'a rien de différent.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Nous avons entendu que le gouvernement a failli dans ses démarches pour ce qui est de l'immersion en français. Il a failli dans ses démarches en ce qui a trait au recrutement de psychologues pour nos écoles.

[Traduction]

Il est vraiment frustrant d'entendre le ministre reconnaître qu'il y a un problème sans qu'il ne puisse parler de mesures précises prises pour le régler. Il ne peut prendre d'engagement auprès des parents sur l'avenir de l'immersion en français. Il tient un beau discours sur un partenariat avec les parents ; pourtant, il essaie de dissoudre le conseil d'éducation du

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

district scolaire Anglophone East. Il a menacé de dissoudre les CED francophones. C'est au sein de ceux-ci que sont élus les parents pour que leur voix soit entendue en ce qui concerne la gouvernance de notre système d'éducation. Il a essayé de le faire au moyen d'une *Loi sur l'éducation* que nous n'avons ensuite pas revue. Le ministre de l'Éducation s'engagera-t-il, dans sa prochaine plateforme, à faire en sorte qu'il y ait dans la province des CED actifs, que ceux-ci disposent du soutien nécessaire et que des parents soient élus pour y siéger?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, lorsque nous formerons le prochain gouvernement, je m'engagerai avec plaisir à faire en sorte que des parents soient élus et jouent pleinement un rôle important dans le domaine de l'éducation au Nouveau-Brunswick, car c'est ce que nous ferons. Voilà le rôle qu'ils auront.

Vous savez, un échec n'en est un que si on le répète. Si on tire des leçons, il n'y a pas d'échec, et on va de l'avant. Que constatons-nous quand nous nous penchons sur la différence entre les Conservateurs et les Libéraux — les Libéraux de M. Trudeau, les amis du parti de la chef de l'opposition — qui ont accumulé une dette de 1 billion de dollars?

Nous sommes responsables sur le plan financier, Monsieur le président. Nous croyons qu'il faut aller de l'avant et payer nos factures au fur et à mesure. Nous avons appliqué à notre dette, une dette attribuable aux programmes d'hier, une réduction de 2 milliards de dollars au lieu de payer le trajet en avion du premier ministre fédéral et...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

PROCUREURS DE LA COURONNE

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Un autre secteur très préoccupant — un autre échec, si on peut le qualifier ainsi — c'est celui du système de justice actuel. Nous entendons des procureurs de la Couronne et des procureurs de la Couronne à la famille dire qu'une crise se prépare en raison de la grave pénurie de personnel et du défi que pose le maintien en poste, soit des difficultés qu'ils ont à maintes reprises signalées au gouvernement. La pénurie de procureurs entraîne des retards dans des dossiers, et certains sont carrément abandonnés. Bien que le gouvernement ait créé de nouveaux postes, bon nombre d'entre eux restent vacants, ce qui alourdit les pressions qui s'exercent sur le système de justice. Les difficultés persistantes en matière de recrutement et de maintien en poste font ressortir la nécessité de déployer d'urgence des efforts concertés pour relever les défis. Il est essentiel que le gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'association pour résoudre les questions qui se posent et rétablir la confiance à l'égard du système de justice.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, vu les rapports alarmants de l'Association des Procureurs de la couronne du N.-B. au sujet de graves pénuries de ressources humaines et de défis liés au maintien en poste, quelles mesures immédiates le ministre prend-il pour remédier à la crise?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Eh bien, il est impossible d'agir immédiatement à l'égard du processus de négociation. Voilà précisément en quoi consiste le processus de négociation. Il s'agit d'un processus. Le gouvernement continue à négocier activement avec le syndicat — l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada — qui représente les procureurs de la Couronne. Nous sommes conscients de la pénurie de procureurs de la Couronne et nous savons qu'il faut y travailler ; nous continuons donc à y travailler en négociant. Les parties n'en sont pas au bout du processus de négociation collective prévu par la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* — je tiens à m'assurer d'utiliser les mots exacts — et les parties n'en sont pas à l'étape où il peut au titre de la loi y avoir un vote de grève. Il faut prendre un certain nombre de mesures, comme le saurait le député, puisqu'il est avocat, et nous les prenons et poursuivons activement les négociations pour essayer de trouver une solution qui conviendra aux deux parties.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. La situation va au-delà de la négociation. L'an dernier, il a été annoncé en fanfare que 30 nouveaux postes de procureurs de la Couronne seraient créés. Récemment, lors d'une réunion du comité des prévisions budgétaires, nous avons appris qu'il n'y avait eu qu'une augmentation nette de 8 procureurs. Nous entendons que de nombreux avocats chevronnés du Bureau des procureurs de la Couronne quittent leur poste et sont remplacés par de jeunes avocats. La situation devrait susciter de graves préoccupations. Le gouvernement éprouve dans de nombreux domaines de grandes difficultés liées au recrutement et au maintien en poste.

La situation va au-delà de la négociation. Il faut se soucier des gens qui travaillent dans la province et des ceux qui veillent sur nous. Étant donné qu'il y a actuellement plus de 20 postes vacants et que des dossiers sont abandonnés en raison de ces vacances, quelles stratégies précises sont mises en oeuvre pour améliorer les efforts de recrutement et de maintien en poste des procureurs de la Couronne, et comment le ministère fera-t-il en sorte que ces postes sont pourvus rapidement?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Il y a des difficultés en matière de recrutement et de maintien en poste, comme c'est le cas dans un certain nombre de ministères au sein de l'appareil gouvernemental. Ces ministères et nous continuons à chercher de nouveaux avocats, de jeunes avocats et des avocats chevronnés. Si vous voulez travailler à titre de procureur de la Couronne, le Nouveau-Brunswick est l'endroit pour vous. Comme je l'ai dit plus tôt, nous poursuivons activement les négociations. Cela fait partie du processus. Cela fait partie du processus soutenu de maintien en poste de notre personnel, lequel se conjugue aux efforts déployés



Questions orales

pour trouver des moyens de maintenir les gens en poste et de recruter de nouvelles personnes.

Toutefois, les parties n'en sont pas encore au bout du processus prévu par la convention collective ni du processus de négociation. Les négociations avec l'Institut professionnel de la fonction publique se poursuivront. Merci, Monsieur le président.

[Original]

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Lors du processus relatif au budget principal du 24 avril, mon collègue de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé a demandé au ministre responsable de la Société de développement régional de déposer la liste des projets approuvés dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée de l'exercice financier 2023-2024.

Nous avons reçu cette liste ces derniers jours. J'en remercie le ministre. Toutefois, en regardant la liste, je vois qu'il y a une valeur totale de projets correspondant à 542 millions de dollars, mais que seulement une part de 36,6 millions de cette somme est destinée à des projets dans le nord de la province. Cela correspond à environ 6,7 % des projets dans le nord de la province et à 93,3 % des projets dans le sud de la province. Le ministre responsable de la Société de développement régional peut-il expliquer ce déséquilibre?

[Traduction]

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis contente que l'équipe ait préparé la liste et l'ait envoyée à l'opposition comme promis pendant l'étude des prévisions budgétaires. Je suis désolée. Je n'ai pas fait les calculs concernant la liste ; je vais donc prendre note de la question, puis je reviendrai parler précisément des pourcentages et de la façon dont les fonds sont dépensés.

Toutefois, puisque j'ai la parole, pourquoi ne profiterais-je pas de l'occasion pour parler un peu du travail exceptionnel qu'accomplit l'équipe de la Société d'habitation? Je vais parler de la construction record de logements ici au Nouveau-Brunswick et du fait que nous construisons des logements publics, ce que nous n'avons pas fait depuis 40 ou 50 ans, Monsieur le président. L'équipe part de zéro, et 208 logements seront en construction cet été. C'est incroyable. Nous avons des logements dans lesquels des gens s'installeront en juin. Je suis très heureuse de cette annonce.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Il y a un peu de confusion. La question ne portait pas sur la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, mais plutôt sur la SDR, soit la Société de développement régional. Donc, je ne comprends pas pourquoi le ministre... Le mauvais ministre a répondu.

Donc, je reviens à la SDR. On parle de la région Chaleur, de la Péninsule acadienne, du Restigouche, d'Edmundston—Madawaska, de Victoria-La-Vallée, de la région de Miramichi et même de la grande région de Kent. À l'heure actuelle, il y a un ministre dans le nord de la province. Si on enlève seulement le projet de l'aréna de Caraquet, c'est 1,7 % du montant total qui a été attribué à toutes ces régions. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il y a un tel déséquilibre par rapport à ces montants?

L'hon. R. Savoie (Baie-de-Miramichi—Neguac, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est avec plaisir que je répondrai à cette question. Comme vous le savez, Monsieur le président, à la Société de développement régional, nous évaluons tous les projets présentés dans l'ensemble de la province, et ce, de façon équitable. Donc, nous évaluons les projets, et l'approbation de ces derniers dépend également des demandes que nous recevons.

Pour toute région donnée, le processus d'évaluation dépend de la source des demandes. Après l'évaluation, et de façon vraiment équitable, nous distribuons les fonds en fonction des projets approuvés. Je fais également entièrement confiance à l'équipe de la SDR, qui évalue très sérieusement tous les projets qui sont présentés. Je peux vous assurer, une fois de plus, Monsieur le président, que les fonds sont distribués de façon équitable. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

COÛT DE LA VIE

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, il reste moins de quatre mois avant la date d'émission des brefs d'élection et moins de deux semaines avant que l'Assemblée législative ne s'ajourne. Je me demande : Que peut accomplir le gouvernement actuel dans le temps qu'il lui reste alors que sa lumière s'éteint lentement? Qu'en est-il de la forte augmentation des tarifs d'électricités avec laquelle des gens du Nouveau-Brunswick ont dû composer et qui a eu lieu sans examen réglementaire de la part de la CESP?

Que dire par ailleurs de la situation suivante? Le ministre des Finances est chargé de distribuer les chèques pour des programmes comme la prestation pour personnes âgées à faible revenu et la prestation visant à aider les travailleurs à composer avec le coût de la vie. Il y a deux ans, il a éliminé le programme de rabais annuel de 100 \$ conçu pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à faible revenu à payer leurs factures d'électricité. Il

Questions orales

s'agissait du Programme d'aide pour l'énergie domestique. Étant donné la montée en flèche des factures d'électricité, le ministre des Finances rétablira-t-il la prestation et la rendra-t-il mensuelle — mensuelle — pour contrebalancer l'augmentation des tarifs d'électricité avec laquelle les gens à faible revenu doivent composer au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, nous avons éliminé le remboursement parce qu'il était impossible d'assurer un suivi. Il était impossible de savoir qui en avait besoin. Il était impossible de savoir qui le recevait et pourquoi. Nous voulons toujours nous assurer de dépenser l'argent où il faut en dépenser. Nous nous soucions toujours des prestations pour les gens qui en ont le plus besoin. L'ancien système ne permettait aucunement d'assurer un suivi, mais c'est maintenant possible.

Voilà pourquoi nous agissons ainsi. La situation est la même dans le cas de la prestation pour les travailleurs. Il est question de suivi. Le tout concerne la nécessité de déterminer où va l'argent et de faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick qui en ont le plus besoin reçoivent bel et bien la prestation.

Voilà ce qui compte pour le gouvernement actuel. C'est une question de responsabilité financière. Il est absolument question d'être conservateur — être conservateur en ce qui concerne les dépenses et faire en sorte que l'argent soit bien dépensé et versé aux bonnes personnes. Les gens du Nouveau-Brunswick le méritent, et c'est ce qu'ils obtiennent du gouvernement actuel.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Veiller à ce que le remboursement de la TVH soit versé aux bonnes personnes ne pose aucun problème ; je ne sais donc pas ce qui pose des difficultés au ministre.

[Original]

Monsieur le président, un autre moyen d'aider les personnes à faible revenu ou qui ont un revenu fixe à faire face à l'augmentation du coût de la vie est d'instaurer un revenu de base garanti, actuellement envisagé par le gouvernement conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, le P^r Herb Emery a rédigé un rapport pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard sur la manière dont il pourrait mettre en œuvre de manière pratique et efficace un revenu de base garanti dans cette province, ce qui permettrait d'éliminer la grande pauvreté.

Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor est-il disposé à inviter le P^r Emery à présenter son rapport et ses recommandations sur la mise en œuvre d'un revenu de base garanti lors d'une réunion du Cabinet provincial du Nouveau-Brunswick?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Au député d'en face : Savez-vous quoi? Dans le passé, j'ai été une personne qui croyait au revenu annuel garanti jusqu'au moment où j'ai vu ce qui s'était passé à l'égard de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), et cela m'a effrayé.

(Exclamations.)

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Non, non, voici ce qui m'a effrayé. Si l'on donne de l'argent aux gens sans qu'ils aient à travailler pour l'obtenir, ils ne travailleront pas du tout. Voilà ce que nous avons constaté à l'égard de la PCU.

Toutefois, savez-vous quoi? Le revenu annuel garanti comprend l'autre côté. L'argent est donné, mais il est donné à tout le monde. Ensuite, on récupère d'autre fonds ; les gens ne reçoivent donc peut-être pas l'entièreté de leurs prestations du RPC ou ils n'ont plus accès à une carte blanche ni à certains services. Voilà en quoi consiste le revenu annuel garanti. Il s'agit de verser régulièrement une somme d'argent garantie, mais les gens n'ont plus accès gratuitement aux services qu'ils recevaient auparavant. D'accord? C'est aussi simple que cela.

Comme je l'ai dit, je pensais que, bon, il fallait procéder ainsi. Nous prendrions la mesure parce que le RPC et la Sécurité de la vieillesse fonctionnent. Comment pouvons-nous éviter la situation que j'ai décrite? C'est impossible, sauf si on prévoit que des gens ne travailleront pas. Le tout ne fonctionne pas de cette façon. Les gens doivent aller sur le terrain et travailler. Autrement, nous verrons un effondrement, comme nous l'avons un peu vu en raison de la PCU. Monsieur le président, nous avons un peu connu une telle situation en raison de la PCU. Merci.

ÉNERGIE NB

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. On a accordé à Énergie NB une deuxième augmentation tarifaire consécutive, laquelle s'élève à environ 10 %, ce qui veut dire que les tarifs d'électricité que paient les gens du Nouveau-Brunswick ont maintenant augmenté de près d'un quart par rapport à leur niveau d'il y a 15 mois à peine, de mars 2023. La deuxième augmentation des tarifs a été accordée sans la tenue d'audiences, car le gouvernement n'a pas nommé à la CESP suffisamment de commissaires pour permettre la tenue d'audiences, ce qui veut dire que les gens du Nouveau-Brunswick continuent à payer plus qu'avant et à attendre. Des personnes qualifiées et expérimentées sont disponibles aujourd'hui pour assumer ces fonctions.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le gouvernement s'engagera-t-il à procéder ce mois-ci aux nominations afin qu'une audience sur l'augmentation des tarifs puisse avoir lieu le plus tôt possible, ou les gens du gouvernement continueront-ils à traîner les pieds et à profiter des gens du Nouveau-Brunswick jusqu'aux élections pour éviter la couverture médiatique négative qui s'ensuivrait?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je dirais à la députée d'en face qu'elle ne semble pas s'inquiéter de ce qui se passera après les élections, mais qu'elle se prépare pour des élections à l'aide d'une question insinuant que l'augmentation du tarif a été gravée dans le marbre. Ce n'est pas le cas. Ce n'a jamais été le cas. Pendant qu'elle parlait ou qu'elle posait sa question, elle a dit à deux reprises qu'on avait accordé à l'entreprise de service public une chose qu'on ne lui a pas accordée. Nous lui avons permis d'instaurer l'augmentation des tarifs en sachant que, lorsque l'entreprise de service public déterminerait définitivement le tarif, la différence ou l'écart, le cas échéant, ferait l'objet d'une remise pour les clients. Le tout sera remis aux gens du Nouveau-Brunswick. Cela ne fait aucun doute.

Au bout du compte, les déclarations de la députée d'en face au sujet d'une mesure qui n'a pas été prise sont manifestement un moyen de créer un climat favorable en vue des élections. Nous travaillons de façon très diligente à faire en sorte que la CESP s'occupe d'une quantité importante de travail. Nous nous sommes assurés de procéder de façon à servir au mieux les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick. Nous continuerons à le faire. Nous ne serons pas électoralistes à cet égard ; nous ferons simplement ce qui s'impose.